République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 01/07/2021 Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID: 023-200067189-20210625-20210612-DE

2021/06/12

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2021 - Délibération n° 2021/06/12

<u>Objet</u>: ETUDE PLUI / ORT: ECHANGES ET DISCUSSIONS SUR LES SUITES A DONNER – VALIDATION DE PRINCIPE POUR POURSUIVRE LE TRAVAIL DE REFLEXION SUR LES MODALITES D'ELABORATION D'UN PLUI, AVEC LES COMMISSIONS ET LA CONFERENCE DES MAIRES

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 juin 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: BOUDEAU Philippe — SARTY Denis — SIMON-CHAUTEMPS Franck — ESCOUBEYROU Luc — POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques — FINI Alain — GARGUEL Karine — BOSLE Alain — LAGRAVE Annick — GAUTIER Laurent — MAGOUTIER Gérard — DESSEAUVE Nadine — WEIMANN Véronique — CLOCHON Bruno — DAVID Robert — DUBREUIL Raymond — PARAYRE Régis — BERTELOOT Dominique — MEYER Christian — MOREAU Jean-Claude — BUSSIERE Jean-Claude — PAROT Jean-Pierre — ROYERE Joël — SALADIN Christine — POITOU Delphine — LAINE Joël — DERIEUX Nicolas — DEFEMME Catherine — CANFORA Carmine — NOURRISSEAU Pierre-Marie — GAUDY Sylvain — PICOURET Michel — GAILLARD Thierry — PATAUD Annick — CAILLAUD Monique — LAPORTE Martine.

<u>Etaient excusés</u>: COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – SUCHAUD Michelle – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

- 1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
- 2. Mme VELLEINE-DEMAY donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
- 4. Mme SUCHAUD Michelle donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
- 5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme LAGRAVE Annick
- 6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
- 7. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
- 8. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël
- 9. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
- 10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
- 11. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
- 12. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
- 13. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

<u>Suppléances</u> : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU Delphine.

Scrutin ordinaire

Envoyé en préfecture le 01/07/2021 Recu en préfecture le 01/07/2021

En exercice	Présents	Votants			Affiché le
64	37			50	ID: 023-200067189-20210625-20210612-DE
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
43	7				

Vu les délibérations n° 2019/09/05 et 2019/10/01 du Conseil communautaire autorisant respectivement le Président de la Communauté de communes à lancer une consultation de prestataires et attribuer le marché n°2019-28 d'étude d'aide à la définition de la stratégie territoriale de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de l'espace et de revitalisation territoriale ;

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a lancé en 2020 une étude pour interroger l'opportunité de formaliser et de doter son projet de territoire avec des outils tels que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), ou l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'objectif de la démarche était de réaliser un travail d'animation, de sensibilisation, de concertation et de réflexion avec chacune des 43 Communes du territoire pour mieux définir les enjeux et les opportunités d'engager l'élaboration d'un PLUi associé à une ORT, approche intercommunale en matière d'urbanisme, de commerce, d'habitat et d'environnement.

Il s'agissait en outre de favoriser la concrétisation du projet politique de l'intercommunalité (défini dans le projet de territoire validé en mars 2019) pour tendre vers un projet collectif opérationnel, partagé par toutes les communes, qui porte les valeurs du territoire et qui vise à :

- → Augmenter les conditions de son attractivité.
- → Préserver la qualité de son cadre de vie.
- → Redynamiser l'ensemble du territoire.

Les travaux menés par le cabinet La Boîte de l'Espace se sont déroulés de janvier 2020 à juin 2021 et se sont concrétisés par :

- → 4 réunions de la Conférence des Maires, ouverte à tous les conseillers municipaux qui souhaitaient participer à la démarche, avec une participation active des élus.
- → La rencontre individuelle des élus de chacune des communes du territoire.
- → Une restitution finale présentée le 08 juin dernier en Conférence des Maires.

Les échanges, riches de constats et d'orientations partagés par l'ensemble des élus pour le territoire, qu'il soit communal ou intercommunal, ont permis de poser un cadre d'approfondissement du projet de territoire de la Communauté de communes

L'étude confirme des enjeux communs qui dépassent l'échelle communale, notamment sur le thème de l'attractivité du territoire, en termes d'emplois et d'habitants.

Elle met en lumière différents niveaux d'enjeux, généraux et/ou précis, avec des sujets identifiés en particulier :

- → L'amélioration de l'habitat,
- → La stratégie en matière d'agriculture et de forêt,
- → L'hébergement touristique.

Ces éléments illustrent les champs d'action possibles et le besoin d'approfondissements de certains sujets, pour lesquels le PLUi peut être une partie de réponse parmi d'autres outils mobilisables.

Une démarche de PLUi sera l'opportunité d'une réflexion transversale sur les capacités d'accueil et de cadre de vie du territoire :

- → Economies touristiques, capacités d'accueil et préservation des paysages,
- → Cycle de l'eau et capacité d'accueil du territoire,
- → Energies, patrimoine bâti et paysages,
- → Surfaces agricoles et projet alimentaire, circuits courts,
- → Solutions de mobilité et accès aux services.

C'est aussi la possibilité de se doter de regards d'experts ou d'accompagnements spécifiques sur des thématiques plus techniques, ou plus fines.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021 Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiche lede territoire, er

Une démarche de PLUi s'inscrira dans la poursuite de l'approfondissement du le débat et en mobilisant les parties prenantes dans le cadre de la concertat (ID1 023-200067189-20210625-20210612-DES acteurs publics, les acteurs économiques, le grand public.

Toutefois la finalisation de cette étude laisse encore de nombreuses interrogations sur lesquelles les élus communautaires doivent se positionner pour aller vers la destination PLUi [ou pas]:

Aller vers un PLUi nécessite de :

- 1- S'accorder sur les objectifs, dans les grandes lignes du projet de territoire.
 - Réfléchir à l'échelle intercommunale ne signifie pas lisser le territoire, mais rester malgré tout réaliste sur « le fait que ce qui se passe sur les autres communes a des effets sur ma commune et inversement ».

2- Définir le « comment travailler »

- Déterminer en amont, les modalités de collaboration avec les communes, au cours d'une Conférence intercommunale
 - S'organiser de manière réaliste au quotidien : toujours travailler à 44 (43 communes + la CC) peut rapidement être compliqué, travailler par groupes thématiques, par secteur géographique, par typologie de communes, mettre en commun les travaux
 - S'assurer d'un juste équilibre dans la mobilisation des élus qui sont des parties prenantes, des ambassadeurs porteurs du projet, sur toute la durée de l'élaboration du PLUi [+/- 3 ans de travaux]
 - Assurer aussi la mobilisation des autres acteurs sur un calendrier long mais qui doit rester maîtrisé [+/- 3 ans de travaux]
- S'accorder sur les modalités de la concertation publique et se donner les moyens suffisants pour la mener dans de bonnes conditions
- Pratiquer une logique ascendante et descendante sur :
 - L'appropriation du projet intercommunal par l'échelon communal
 - La représentativité et la participation de l'échelon communal durant l'ensemble de l'élaboration du PLUi
 - Comment les communes travaillent-elles sur le sujet, en autonomie, de manière accompagnée
 - Comment assure-t-on en interne la transversalité du projet
- 3- Bien identifier le besoin d'ingénierie : en interne [pour la coordination, le lien entre les différents intervenants et acteurs], recours à des prestations externalisées, solliciter les acteurs et partenaires locaux pour la mise à disposition de données et ressources techniques, mixer plusieurs solutions d'ingénierie.

A l'exposé de ces éléments et à ce stade de la réflexion, de nombreux travaux sont encore nécessaires pour

- Dimensionner un cahier des charges adapté aux besoins que la Communauté de communes se sera définis
- Pouvoir envisager de prescrire l'élaboration d'un PLUi en Conseil communautaire.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de poursuivre la démarche engagée en s'appuyant éventuellement sur les instances en place :

Travail en commission thématique « Habitat, urbanisme, PLUi »

<u>Ou :</u>

- En groupe de travail spécifique Adhoc « PLUi » avec des élus volontaires, issus ou non de la commission précitée.
- Partage / mise en commun du travail au sein de la conférence des Maires (élargie aux conseillers municipaux)
- Arbitrage et validation des étapes nécessaires par le Conseil communautaire

Le calendrier prévisionnel envisageable serait d'organiser les séances de travail et de réflexions sans délais dans l'objectif d'acter le principe de prescription de l'élaboration d'un PLUi en conférence des Maires fin 2021.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Valide la proposition de poursuivre la démarche PLUi engagée.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021 Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

Fait et délibéré les jour et mois et louis de la local de la local

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Sylvain GAUDY.